

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT



Fiche signalétique du 8/3/2021, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination et code commercial: F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Apprêt de Remplissage HS UV pour carrosserie - aerosol.
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
Industria Chimica Reggiana I.C.R. Spa
(subject to management and coordination by sole shareholder company PPG Industries Inc.)
Via Gasparini, 7 42124 REGGIO EMILIA Italia
Tel. +39 0522/517803 Fax +39 0522/514384
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
sdsre@icrsprint.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Tel. +39 0522-517803

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 - ⚠ Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 - ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
 - ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
 - ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
 - ⚠ Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire au fœtus.
 - ⚠ Danger, STOT RE 1, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222, H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EU4\$P302+P352.1
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P311 Appeler un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

acétone

Diacrylate de 1,6-hexanediol

styrène

Oxyde de phosphine

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 30% - < 40%	oxyde de diméthyle; éther méthylique	Numéro 603-019-00-8 Index: CAS: 115-10-6 EC: 204-065-8 REACH No.: 01-2119472128-37	⚠ 2.2/1 Flam. Gas 1 H220 ⚠ 2.5 Press. Gas H280
>= 15% - < 20%	acétone	Numéro 606-001-00-8 Index: CAS: 67-64-1 EC: 200-662-2 REACH No.: 01-	⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

		2119471330-49	
>= 15% - < 20%	styrène	Numéro Index: CAS: 100-42-5 EC: 202-851-5 REACH No.: 01-2119457861-32	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.7/2 Repr. 2 H361d 3.1/4 Inhal Acute Tox. 4 H332 3.9/1 STOT RE 1 H372 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.8/3 STOT SE 3 H335 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 5% - < 7%	Diacrylate de 1,6-hexanediol	Numéro Index: CAS: 13048-33-4 EC: 235-921-9 REACH No.: 01-2119484737-22	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1. 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 M=1.
>= 1% - < 3%	Oxyde de phosphine	Numéro Index: CAS: 162881-26-7 EC: 423-340-5 REACH No.: 01-2119489401-38	3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317 4.1/C4 Aquatic Chronic 4 H413
>= 0.5% - < 1%	1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol	CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1 REACH No.: 01-2119980937-17	3.1/2 Oral Acute Tox. 2 H300 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 0.1% - < 0.25%	2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone	Numéro Index: CAS: 119313-12-1 EC: 404-360-3 REACH No.: 01-0000015394-70	3.7/1B Repr. 1B H360D 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

Substances SVHC:

>= 0.1% - < 0.25% 2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone

REACH No.: 01-0000015394-70, Numéro Index: 606-047-00-9, CAS: 119313-12-1, EC: 404-360-3

Substance SVHC

L'ensemble des composants de ce produit, sauf celles exemptées d'enregistrement, a été enregistré via le système REACH.

Les substances reportées sans numéro CAS dans la section 3 sont exemptées d'enregistrement.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde. CO, CO2.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Point 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

oxyde de diméthyle; éther méthylique - CAS: 115-10-6

UE - TWA(8h): 1920 mg/m³, 1000 ppm

acétone - CAS: 67-64-1

Italy - TWA(8h): 1210 mg/m³, 500 ppm

UE - TWA(8h): 1210 mg/m³, 500 ppm

ACGIH - TWA(8h): 250 ppm - STEL: 500 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair

styrène - CAS: 100-42-5

UE - TWA(8h): 85 mg/m³, 20 ppm - STEL(): 170 mg/m³, 40 ppm - Remarques: Pelle

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - STEL: 20 ppm - Remarques: OTO, A3, BEI - CNS and hearing impair, URT irr, peripheral neuropathy, visual disorders

Italy - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 200 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétone - CAS: 67-64-1

Travailleur professionnel: 186 mg/kg - Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2420 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1210 mg/m³ - Consommateur: 200 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

styrène - CAS: 100-42-5

Travailleur professionnel: 406 mg/kg - Consommateur: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2.1 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 85 mg/m³ - Consommateur: 10.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Consommateur: 174.25 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 306 mg/m³ - Consommateur: 182.75 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Diacrylate de 1,6-hexanediol - CAS: 13048-33-4

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

Travailleur professionnel: 2.77 mg/kg - Consommateur: 1.66 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: /dy
Travailleur professionnel: 24.5 mg/m³ - Consommateur: 7.24 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 2.08 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Oxyde de phosphine - CAS: 162881-26-7

Travailleur professionnel: 21 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 21 mg/m³ - Consommateur: 5.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3.3 mg/kg - Consommateur: 1.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol - CAS: 38668-48-3

Travailleur industriel: 2 mg/m³ - Travailleur professionnel: 2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.6 mg/kg - Travailleur professionnel: 0.6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone - CAS: 119313-12-1

Travailleur professionnel: 0.82 mg/m³ - Consommateur: 0.15 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.82 mg/m³ - Consommateur: 0.15 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.23 mg/kg - Consommateur: 0.08 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.23 mg/kg - Consommateur: 0.08 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.08 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.08 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétone - CAS: 67-64-1

Cible: Purification plant - valeur: 100 mg/l

Cible: Intermittent emissions - valeur: 21 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 30.4 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.04 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 33.3 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 10.6 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 1.06 mg/l

styrène - CAS: 100-42-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.028 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.028 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.614 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0614 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.2 mg/kg

Cible: 14 - valeur: 0.04 mg/l

Cible: Purification plant - valeur: 5 mg/l

Diacrylate de 1,6-hexanediol - CAS: 13048-33-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.0015 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00015 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.024 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.00397 mg/kg

Cible: Purification plant - valeur: 2.7 mg/l

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol - CAS: 38668-48-3

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 199.5 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00782 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.017 mg/l

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone - CAS: 119313-12-1

Cible: Eau douce - valeur: 0.00046 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.000046 mg/kg

Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.0046 mg/l

Cible: Purification plant - valeur: 0.59 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0458 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00458 mg/kg

Cible: Sediment - valeur: 0.0219 mg/kg

Indicateurs Biologiques d'Exposition

acétone - CAS: 67-64-1

valeur: 50 mg/L - modérée: Urine - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour

styrène - CAS: 100-42-5

valeur: 400 mg/g créatinine - modérée: Urine - Indicateur biologique: Acide mandélique dans l'urine et phénylglyoxylique - Période d'échantillonnage: Fin du tour

valeur: 40 mg/l créatinine - modérée: Urine - Indicateur biologique: Styrène dans l'urine. - Période d'échantillonnage: Fin du tour

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau EN 14605 Type 4 (p.ex Tyrek).

Protection des mains:

Utiliser des gants a PVC de protection qui garantissent une protection totale, EN374 Classe 3 (B-F-I).

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Liquide Gris ; aerosol con gas liquefatto	--	--
Odeur:	Typique de Solvants	--	--
Seuil d'odeur :	N.D.	--	--
pH :	N.A.		
Point de fusion/	N.D.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

congélation:			
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	55.8 - 55.6 °C	--	--
Point éclair:	-42 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.D.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.D.	--	--
Pression de vapeur:	5200 hPa (20°C)	--	--
Densité des vapeurs:	N.D.	--	--
Densité relative:	0.93 g/cm³	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.D.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):		--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
Viscosité:	N.D.	--	--
Propriétés explosives:	LEL: 1.2% vol UEL: 18.6% vol	--	--
Propriétés comburantes:	N.D.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acétone - CAS: 67-64-1

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.09 ppm - Durée: 8h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5800 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20 ml/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour les yeux Positif

styrène - CAS: 100-42-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 11.8 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Remarques: OECD 402

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: LOAEL(C) - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2000 mg/kg - Remarques: bw/day

Test: NOAEL(C) - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1000 mg/kg - Remarques: bw/day

Test: LOAEL(C) - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.21 mg/l

Diacrylate de 1,6-hexanediol - CAS: 13048-33-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 3650 mg/kg

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG Positif

Oxyde de phosphine - CAS: 162881-26-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG Positif

1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol - CAS: 38668-48-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 25 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone - CAS: 119313-12-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL(Fetal development) Positif

styrène - CAS: 100-42-5

La toxicité aiguë par inhalation à 1000 ppm affecte le système nerveux central avec des maux de tête, des étourdissements et des difficultés de coordination; l'irritation des muqueuses des yeux et des voies respiratoires se produit à 500 ppm. Une exposition chronique entraîne une dépression du système nerveux central et périphérique avec perte de mémoire, maux de tête et somnolence à partir de 20 ppm; troubles digestifs avec nausées et perte d'appétit; irritation des voies respiratoires avec bronchite chronique; dermatose. Exposition répétée, à de faibles doses de la substance par inhalation, il provoque des modifications irréversibles de la fonction auditive et peut entraîner des modifications de la vision des couleurs. Des expositions cutanées répétées provoquent une irritation. La substance dégraisse la peau, ce qui peut causer de la sécheresse et des fissures.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acétone - CAS: 67-64-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 8120 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 530 mg/l - Durée h: 192

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 8800 mg/l - Durée h: 48

styrène - CAS: 100-42-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.02 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.9 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.7 mg/kg - Durée h: 48

Point final: EC10 - Espèces: Algues = 0.28 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.01 mg/l - Durée h: 504

Diacrylate de 1,6-hexanediol - CAS: 13048-33-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1.5 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.5 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 4.6 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.6 mg/l - Durée h: 48

Oxyde de phosphine - CAS: 162881-26-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.175 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Nessun effetto tossico a concentrazioni prossime alla solubilità in acqua.

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.260 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Nessun effetto tossico a concentrazioni prossime alla solubilità in acqua.

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.09 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Nessun

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

effetto tossico a concentrazioni prossime alla solubilità in acqua.

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone - CAS: 119313-12-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.46 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 0.8 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 0.5 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Non persistant.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Mobile. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales livrables aux décharges. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1950

IATA-UN Number: 1950

IMDG-UN Number: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

IATA-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

IMDG-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 2

ADR-Etiquette: 2

ADR - Numéro d'identification du danger :-

IATA-Class: 2

IATA-Label: 2.1

IMDG-Class: 2

IMDG-Classe: 2

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: -

IATA-Packing group: -

IMDG-Packing group: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: See SP63

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

ADR-S.P.: 190 327 344 625
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D)
IATA-Passenger Aircraft: 203
IATA-Subsidiary hazards: See SP63
IATA-Cargo Aircraft: 203
IATA-S.P.: A145 A167 A802
IATA-ERG: 10L
IMDG-EmS: F-D , S-U
IMDG-Subsidiary hazards: See SP63
IMDG-Stowage and handling: SW1 SW22
IMDG-Segregation: SG69

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 505.50 g/Kg = 564.5 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.27

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Substances SVHC:

Substances en candidate list (Art. 59 Reg. 1907/2006, REACH):

2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone

Toxique pour la reproduction

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P3a

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H360D Peut nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H332 Nocif par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (oreille) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H300 Mortel en cas d'ingestion.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Gas 1	2.2/1	Gaz inflammable, Catégorie 1
Aerosols 1	2.3/1	Aérosol, Catégorie 1
Press. Gas	2.5	Gaz sous pression
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 2	3.1/2/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Repr. 1B	3.7/1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

		—Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 1	3.9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	4.1/C4	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 4

Paragraphe modifié de la révision précédente:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
 RUBRIQUE 12: Informations écologiques
 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
 RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
 RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aerosols 1, H222, H229	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Repr. 2, H361d	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

Fiche de Données de Sécurité

F01S SPRAY UV FLASH PRIMER SPRINT

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Non disponible
N.D.:	Not determined.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps